



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON

Département de la Côte d'Or

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n°2023-045

Nomenclature télétransmission : 3.5.

Objet : Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2024.

LE MAIRE DE SENNECEY-LES-DIJON,

VU :

- la loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
- l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 chargeant notamment son Maire, pour la durée de son mandat, de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

CONSIDERANT:

- qu'il y a lieu d'ajuster et de fixer les tarifs des différents services municipaux pour l'année 2024.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des différents services municipaux de la commune de Sennecey-lès-Dijon sont fixés conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 : Publicité

La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera remise à :

- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dijon Métropole,
- Madame la Directrice Générale des Services, Mesdames et Messieurs les responsables de Services, pour exécution.

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 8 Décembre 2023



Le Maire,


Philippe BELLEVILLE

ANNEXE A LA DECISION N°2023-045 – TARIFS MUNICIPAUX 2024

Nature de la prestation	Tarifs 2024	
	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants hors commune
Cimetière		
Concession normale		
- Concession de 30 ans	800,00 €	
- Concession de 50 ans	1 200,00 €	
Mini – concession avec plaque pour urne cinéraire		
- Concession de 15 ans	400,00 €	
- Concession de 30 ans	800,00 €	
- Concession de 50 ans	1 200,00 €	
Mini – concession personnalisable pour urne cinéraire		
- Concession de 15 ans	200,00 €	
- Concession de 30 ans	400,00 €	
- Concession de 50 ans	600,00 €	
Concession au Columbarium pour urne cinéraire		
- Concession de 15 ans	500,00 €	
- Concession de 30 ans	1 000,00 €	
- Concession de 50 ans	1 800,00 €	
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		
- Fourniture et pose de plaque nominative	100,00 €	
Reprographie		
- Photocopie ou impression A4 recto noir et blanc	0,18 €	
- Photocopie ou impression A3 recto noir et blanc	0,36 €	
- Photocopie ou impression A4 recto couleur	0,23 €	
- Photocopie ou impression A3 recto couleur	0,46 €	
- Reproduction de plans	Refacturation intégrale du prix appliqué par le tireur de plans	
Droit de place		
- Droit de place forains et cirques	Part fixe : 50,00 € + Part variable : 25,00 € / jour	
- Droit de place pour les commerçants ambulants stationnant plus d'une fois par mois	2,00 € par mètre linéaire et par jour	
- Droit de place pour les commerçants ambulants stationnant ponctuellement	80,00 € par jour	
Facturation de prestations supportées par la commune		
Capture des animaux errants (refacturation au prix appliqué à la commune par la SPA des Cailloux)		
- Capture / transport d'un animal vivant	Refacturation intégrale à l'encontre des propriétaires des animaux identifiés et selon les tarifs en vigueur au jour de la capture	
- Capture / transport d'un animal « dangereux »		
- Ramassage d'un animal décédé		
Affichage sauvage		
- Part forfaitaire	70,00 €	
- Part variable	5,00 € par affiche déposée	

ANNEXE A LA DECISION N°2023-045 – TARIFS MUNICIPAUX 2024 (SUITE)

Nature de la prestation	Tarifs 2024		
	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants hors commune	Tarifs associations locales
Location du Centre Polyvalent et accessoires			
Location des salles du Centre Polyvalent – Forfait week-end (du vendredi 21h00 au lundi 8h00)			
- Salle Campanule (salle n°1) avec cuisine sans gradin ni podium	650,00 €	1 400,00 €	150,00 € (limité à une fois par année civile)
- Salle Iris (salle n°2) avec cuisine	430,00 €	800,00 €	
- Salle Iris (salle n°2) si salle Campanule (salle n°1) et cuisine louées	180,00 €	360,00 €	Gratuit
Location des salles du Centre Polyvalent – Forfait jour férié isolé (de 8h30 le jour j à 8h30 le jour j+1)			
- Salle Campanule (salle n°1) avec cuisine sans gradin ni podium	450,00 €	1 100,00 €	
- Salle Iris (salle n°2) avec cuisine	320,00 €	650,00 €	
Location des salles du Centre Polyvalent – Forfait semaine			
- Salles Violette (salle n°4) ou Pervenche (salle n°5) à la demi-journée (8h00-14h00 ou 14h00-20h00)	80,00 €	80,00 €	
- Salles Violette (salle n°4) ou Pervenche (salle n°5) à la journée (du jour j à 8h00 au jour j+1 à 8h00)	150,00 €	150,00 €	
Tarifs divers Centre Polyvalent			
- Location : Assiette, verre, couvert, plat, tasse et sous tasse	0,20 € l'unité	0,20 € l'unité	0,20 € l'unité
- Remboursement vaisselle cassée ou disparue	Tarif réel	Tarif réel	Tarif réel
- Montage / démontage des gradins de la salle Campanule (salle n°1)	300,00 €	300,00 €	Gratuit dans le cadre d'un évènement ouvert au public
- Pénalité pour déclenchement intempestif de l'alarme	Prix coûtant (refacturation)	Prix coûtant (refacturation)	Prix coûtant (refacturation)
- Pénalité pour non-tri des déchets	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Location de l'Espace Saint Maurice et accessoires			
Location de l'Espace Saint Maurice (selon disponibilité de la salle)			
- Salle Saint Maurice à la journée	180,00 €		180,00 €
- Salle Saint Maurice à la ½ journée	120,00 €		120,00 €
- Salle Saint Maurice (réunion en soirée)	100,00 €		100,00 €
Tarifs divers Espace Saint Maurice			
- Pénalité pour déclenchement intempestif de l'alarme	75,00 €	75,00 €	75,00 €
- Pénalité pour non-tri des déchets	50,00 €	50,00 €	50,00 €